



2011-2015

Le **développement** durable
Plan **d'action** de Lachine

2011-2015

Le **développement** durable
Plan **d'action** de Lachine

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire **2**

Qu'est-ce que le développement durable? **3**

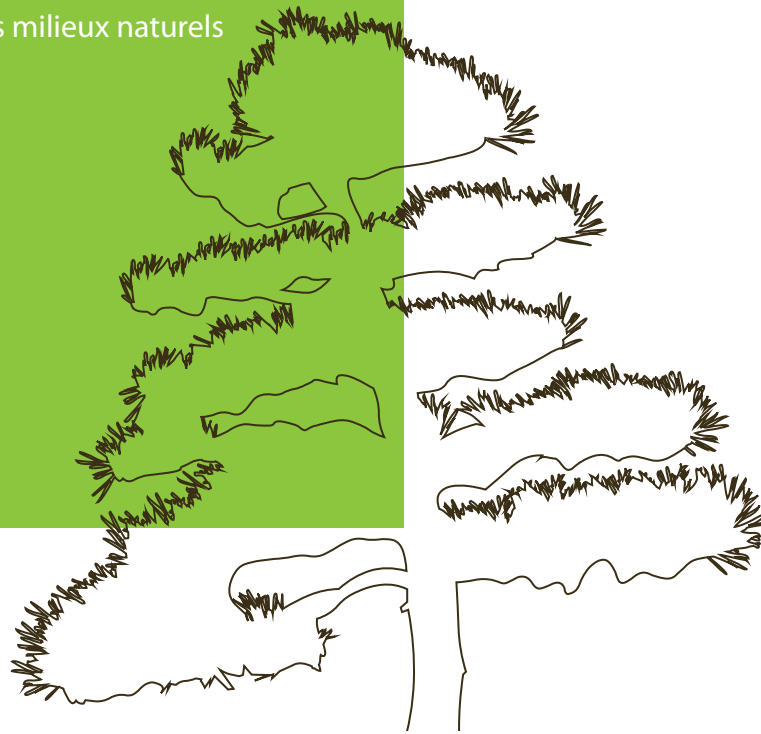
Mise en contexte **4**

Le Plan local de développement durable de Lachine **5**

- 1.** Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) **6**
- 2.** Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels **10**
- 3.** Pratiquer une gestion responsable des ressources **13**
- 4.** Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions **17**
- 5.** Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts **18**

Volet social **20**

Volet corporatif



LE MOT DU MAIRE

L'exemple n'est pas à suivre, il est à donner.

L'environnement est devenu aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de notre développement économique et social. Il ne se passe plus une journée sans que l'on en discute dans les médias, mais aussi dans nos foyers et au travail. Les mots récupération, recyclage, réemploi, écologie, entre autres, ont maintenant intégré notre vocabulaire courant et témoignent de notre prise de conscience à l'égard de la fragilité de la vie sur terre. Celle-ci est intimement liée, il va sans dire, à la qualité de notre environnement, à la pertinence de nos stratégies de développement et aux choix parfois douloureux que nous avons à faire pour que ce dernier soit durable. Énergies vertes, motorisation hybride et électrique, transport actif, usines de biométhanisation, écocentres, élimination de pesticides nocifs, autant d'initiatives et de réalisations, pour n'en nommer que quelques-unes, qui permettent d'espérer en des lendemains plus verts.

Ici à Lachine, le développement durable est au cœur de nos préoccupations depuis plusieurs années. Déjà, dans les années 90', John Hachey, — alors conseiller de Lachine et président honoraire du Club des 20 % voué à la réduction des gaz à effet de serre —, revendiquait la mise en œuvre de plusieurs projets mettant en valeur l'utilisation du recyclage et de l'énergie géothermique et apportait son soutien aux initiatives locales destinées à l'environnement.

Actuellement, l'arrondissement travaille de concert avec le Grame (Groupe de recherche appliquée en macroécologie), un organisme du milieu qui oeuvre à sensibiliser la population au développement durable et à la protection de l'environnement en faisant la promotion des énergies renouvelables, du transport actif, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation d'incitatifs économiques en gestion de l'environnement.

Et si chacun d'entre nous est responsable de son petit bout de planète, c'est toutefois ensemble qu'il faut agir en offrant l'exemple et l'assurance que Lachine sera tout aussi viable et attrayant pour nos enfants et petits-enfants qu'il l'a été pour les générations qui les ont précédés. J'ai confiance que nous y arriverons.

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. La Ville de Montréal souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland) intitulé Notre avenir à tous (1989). Le développement durable y est défini comme « ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et celui de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

MISE EN CONTEXTE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 mobilise la Ville de Montréal, des partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particulières. La Ville de Montréal s'engage à réaliser l'ensemble des actions prévues au Plan 2010-2015, alors que les administrations locales et les organismes s'engagent aux actions qu'ils souhaitent mettre de l'avant.

L'arrondissement de Lachine partage la vision de la Ville de Montréal qui entend faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole, une métropole dynamique, équitable et écologique, avec des indicateurs de performance environnementale. Il s'agit donc d'assurer le développement optimal, harmonieux et durable du territoire en agissant dans le cadre du Plan de développement durable de Montréal, dont les principes directeurs sont :

- **une collectivité au cœur du développement durable;**
- **une meilleure qualité de vie;**
- **une protection accrue de l'environnement;**
- **une croissance économique durable.**

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Lachine a mis en place différentes mesures en faveur de l'environnement et du développement durable sur son territoire. Toujours dans le respect de son cadre financier, Lachine entend aujourd'hui poursuivre sa démarche en élargissant son champ d'action de façon à stimuler encore davantage la participation citoyenne à ce vaste projet, tout comme celle des entreprises et des institutions.

2011-2015

Le **développement** durable

Plan **d'action** de Lachine

LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LACHINE

Le but d'un plan de développement durable est de mobiliser l'Administration municipale et ses organisations partenaires autour d'orientations, d'objectifs ainsi que d'actions particulières. Tout comme le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le Plan de développement durable de Lachine est construit autour des cinq grandes orientations du premier Plan 2005-2009.

1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
3. Pratiquer une gestion responsable des ressources.
4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.
5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

De ces orientations découlent neuf objectifs et les actions qui s'y rattachent. Pour chacune des actions, le Plan de développement durable prévoit quelles seront les contributions de l'arrondissement, mais aussi quelles pourraient être les contributions des partenaires locaux (organisations parapubliques, communautaires, associatives, etc.).

Enfin, aux cinq grandes orientations s'ajoutent un volet social et un volet corporatif.

ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES).

OBJECTIF 1

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990.

Action

Participer à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Lachine s'engage à :

- étudier la possibilité d'orienter les bennes à ordures qui transportent chaque jour les déchets des Montréalais jusqu'à des sites d'enfouissement de la couronne nord en les orientant vers les usines de biométhanisation des matières organiques;
- resserrer l'application de l'interdiction de marche au ralenti des véhicules;
- procéder à la modernisation du contrôle des feux de circulation pour limiter la marche au ralenti des véhicules;
- poursuivre l'utilisation de la technique de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sans excavation, qui limite le recours à la machinerie lourde, réduisant d'autant l'émission de GES;
- favoriser le recours à la stabilisation des chaussées plutôt qu'à leur remplacement, pour diminuer l'utilisation de la machinerie lourde et éviter le transport des matériaux à éliminer et celui des matériaux de remplacement.

Action

Réduire la dépendance à l'automobile.

Lachine s'engage à :

- poursuivre l'acquisition de terrains sur le boulevard Saint-Joseph afin de sécuriser la piste cyclable au bord de l'eau et favoriser le transport actif;
- soutenir l'implantation d'une voie réservée aux autobus sur l'autoroute 20, de la 25^e à la 1^{re} Avenue;
- travailler avec la STM pour augmenter et améliorer l'offre de transport en commun;
- travailler avec l'AMT à l'instauration d'une infrastructure lourde de transport en commun;
- réserver une voie prioritaire pour les autobus sur la 1^{re} Avenue;
- poursuivre ses démarches auprès de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour améliorer l'offre de service à la gare Lachine de la ligne de train de banlieue Delson-Candiac en ajoutant une gare;
- s'assurer que les projets de développement résidentiels ou autres et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'Administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation des transports collectifs et actifs, d'espaces dédiés pour les vélos, les vélos en libre-service et l'autopartage, etc.;
- développer des quartiers orientés vers les transports collectifs (Transit Oriented Developments);
- appuyer la Ville de Montréal dans la réalisation du lien vert, un corridor de verdure pour cyclistes et piétons;
- réserver davantage d'espaces de stationnement aux services d'autopartage comme Communauto;
- amorcer le développement d'un Plan vélo, qui traitera notamment d'une meilleure intégration du réseau cyclable, de l'obligation pour les centres commerciaux ou les immeubles résidentiels de 10 logements ou plus de proposer des supports à vélo, etc.

Action

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments.

Lachine s'engage à :

- prendre en compte l'adoption des critères LEED ou l'équivalent;
- mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la Politique de développement durable dans les édifices municipaux lors de rénovations majeures ou de nouvelles constructions;
- obtenir la certification LEED-Or pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow;
- éliminer les systèmes de réfrigération au HCFC de l'aréna Pierre-Pete Morin (certification LEED-Argent ou l'équivalent).

Action

Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels.

Lachine s'engage à :

- acquérir des véhicules écoénergétiques (moteurs à 4 cylindres ou hybrides non rechargeables);
- intégrer aux véhicules existants de la technologie de pointe dont l'efficacité est reconnue (ex. : coupe-moteur automatique);
- former les chauffeurs à la conduite écologique;
- maintenir l'usage de carburant contenant 10 % d'éthanol;
- maintenir l'entretien rigoureux des véhicules de l'arrondissement;
- remplacer graduellement les véhicules les plus polluants.

Action

Augmenter la performance environnementale des bâtiments et des équipements municipaux.

Lachine s'engage à :

- poursuivre l'amélioration des systèmes d'éclairage pour augmenter le sentiment de sécurité des citoyens sans augmenter la dépense énergétique et la pollution lumineuse;
- poursuivre le remplacement des toitures de bâtiments municipaux par des toits plus écoperformants, comme les toitures blanches, lorsque la situation le permet;
- favoriser l'économie d'énergie lors de la rénovation des bâtiments municipaux (ex. : l'aréna Martin-Lapointe);
- compléter le remplacement de tous les luminaires à basse pression de sodium par des luminaires à induction, plus performant, exigeant moins d'entretien et diffusant une lumière plus blanche;
- remplacer les feux de circulation actuels par des feux à iodes électroluminescents (DEL) plus performants et plus économiques.

Action

Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques.

Lachine s'engage à :

- sensibiliser les employés municipaux aux pratiques favorisant l'économie des ressources et aux principes du développement durable.

OBJECTIF 2

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DES PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 UG/M3) D'ICI 2020.

Action

Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain.

Lachine s'engage à :

- promouvoir le Programme feu vert, un programme de remplacement des poêles et foyers au bois sur l'île de Montréal;
- participer à des campagnes d'information quant aux effets sur la santé du chauffage au bois auprès des Lachinois qui disposent d'un appareil de chauffage au bois sur la base du droit acquis;
- s'assurer du respect de l'interdiction d'installer de nouveaux appareils de chauffage au bois sur le territoire.

ORIENTATION 2

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS.

OBJECTIF 3

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE.

Action

Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique.

Lachine s'engage à :

- encourager et soutenir les promoteurs dans le transfert de bâtiments industriels vers le développement résidentiel dans les secteurs Lachine Est et Remembrance;
- procéder à la construction du parc Émile-Pominville et soutenir le projet Verso (250 unités d'habitation abordables);
- prendre en considération le problème de la pollution lumineuse dans l'analyse des nouveaux aménagements;
- poursuivre la densification du territoire afin de rentabiliser les infrastructures existantes;
- inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles;
- poursuivre les interventions en habitation qui contribuent à l'amélioration générale du cadre de vie et de la qualité résidentielle.

Action

Aménager des quartiers durables.

Lachine s'engage à :

- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle;
- poursuivre l'entente Ville/arrondissement sur la salubrité des logements;
- exiger la décontamination de tout terrain avant une nouvelle construction résidentielle et l'élimination des matériaux contaminés par des entreprises spécialisées;
- aménager les milieux de vie existants et futurs pour qu'ils soient complets et diversifiés en terme de variété de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs adaptés et accessibles pour tous les types de ménage;
- aménager des parcs de voitures de type Communauto;
- favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.);
- bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets, notamment dans les bibliothèques, à la salle de spectacle l'Entrepôt, au Musée de Lachine et dans les parcs et espaces publics de l'arrondissement.

Action

Apaiser la circulation.

Action

Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

Lachine s'engage à :

- réaménager la 1^{re} Avenue en y ajoutant des bandes de gazon et des arbres, de l'autoroute 20 à la rue Provost;
- mettre en oeuvre le projet « Îlot de fraîcheur de Lachine » dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) piloté par le Grame (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts);
- créer des espaces verts, notamment dans le cadre de nouveaux projets immobiliers (Verso, Émile-Pominville);
- participer à la mise en œuvre de la Stratégie sur le verdissement et la biodiversité;
- adapter les outils réglementaires et les critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur, principalement pour les nouveaux aménagements;
- minimiser l'aménagement d'espaces privés de stationnement hors rue afin de maximiser les espaces paysagés et de verdissement;
- remplacer, partout où c'est possible, le pavé uni sur les terrains municipaux par du gazon;
- privilégier l'emploi du gazon dans les projets d'aménagement de l'arrondissement.

Action

Valoriser Lachine comme milieu de vie familial.

Lachine s'engage à :

- faire la promotion de Lachine comme milieu de vie attrayant pour les familles auprès des publics externes à l'arrondissement (festivals, soutien aux organismes familiaux, développement de l'offre scolaire, etc.);
- améliorer les pistes cyclables;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues à son Plan d'action famille.

Action

Faire de Lachine un milieu de vie sain, actif et sécuritaire.

Lachine s'engage à :

- maintenir sa politique de soutien à tous les organismes qui font la promotion de saines habitudes de vie, notamment les associations sportives et de loisir;
- poursuivre les efforts de lutte aux graffitis;
- soutenir le travail de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine;
- poursuivre les efforts d'élimination de la malbouffe dans les bâtiments publics;
- favoriser la sécurité alimentaire et l'adoption de saines habitudes de vie, notamment en soutenant la tenue de marchés publics ou de programmes en ce sens.

Action

Informers les citoyens sur les enjeux du développement durable.

Lachine s'engage à :

- sensibiliser et responsabiliser les citoyens, les commerces, les institutions et les organismes à la réduction des matières résiduelles, à l'entretien et à la propreté du domaine public et privé, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement;
- mettre en place des activités de sensibilisation à l'environnement, en collaboration avec ses partenaires, dont le GRAME (écoquartier);
- organiser, soutenir ou publiciser les événements qui font la promotion d'un mode de vie sain (Journée sans voiture, journée de la Terre, Tour de l'île);
- poursuivre le développement d'une programmation verte (scientifique, culturelle et écologique) dans les bibliothèques, en collaboration avec les organismes partenaires;
- développer un portail environnemental sur le site web de l'arrondissement;
- recycler les livres de la bibliothèque et les remettre aux organismes favorisant la lecture.

ORIENTATION 3

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF 4

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000.

Action

Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

Lachine s'engage à :

- se doter d'un règlement sur l'arrosage;
- maintenir l'inventaire des compteurs d'eau dans les industries;
- inclure les spécifications des appareils efficaces dans les devis et appels d'offres;
- inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial et institutionnel) à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable;
- augmenter l'usage du paillis dans les aménagements paysagers afin de diminuer les besoins en arrosage;
- dépister de façon préventive les fuites d'eau et apporter les réparations nécessaires le plus rapidement possible.

OBJECTIF 5

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU.

Action

Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.

Lachine s'engage à :

- sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (ex. : utilisation de barils de récupération d'eau de pluie);
- faire respecter l'interdiction de raccordement des gouttières aux égouts pluviaux;
- maintenir l'obligation réglementaire qui prévoit que tous les nouveaux bâtiments avec une surface imperméable de plus de 1000 m² doivent inclure une infrastructure de captation et de rétention des eaux de pluie;
- intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement autour des bâtiments publics;
- appliquer des techniques de rétention de l'eau lors du réaménagement des boulevards, notamment par l'abaissement des mails entre les deux chaussées et par la plantation d'espèces végétales de milieux humides susceptibles de retenir et de filtrer l'eau avant qu'elle ne coule vers les puisards.

Action

Limiter à la source les facteurs de contamination de l'eau.

Lachine s'engage à :

- utiliser des calibreurs sur les équipements qui épandent les fondants afin d'en limiter l'usage tout en sécurisant les chaussées;
- maintenir l'interdiction des pesticides.

OBJECTIF 6

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL.

RDD : résidus domestiques dangereux

CRD : construction, rénovation, démolition

Action

Implanter des mesures de réduction à la source.

Lachine s'engage à :

- distribuer de nouveaux bacs de 67 litres en 2012;
- installer des bacs de recyclage lors de tous les événements publics;
- encourager la population à profiter des nombreux services qu'offre l'écocentre LaSalle;
- faire la promotion des collectes de résidus verts pour tenter d'éliminer la présence de résidus de jardinage ou de pelouse dans les ordures destinées à l'enfouissement;

- instaurer l'utilisation de contenants et d'ustensiles recyclables dans les édifices municipaux et dans les événements organisés par l'arrondissement;
- privilégier la gestion électronique des documents et limiter l'utilisation du papier (au sein de l'administration et avec les fournisseurs);
- promouvoir l'herbicyclage et le déchiquetage automnal des feuilles pour nourrir les sols et éviter l'enfouissement de matières organiques;
- mettre en place des programmes d'économie de papier;
- favoriser la numérisation au détriment de la photocopie;
- poursuivre l'implantation de mesures comme le conseil sans papier;
- acheter des produits d'entretien écologiques;
- programmer l'impression recto verso par défaut;
- diminuer l'utilisation de vêtements de travail jetables (gants, tabliers, etc.);
- privilégier dans ses achats les modèles électriques, lorsque disponibles (par exemple, les resurfaçuses);
- favoriser l'installation de mobilier urbain composé de matériaux recyclés.

Action

Implanter des mesures de récupération et de valorisation.

Lachine s'engage à :

- se doter d'un règlement en ce qui a trait à la récupération des matières recyclables dans les nouveaux projets domiciliaires;
- procéder à l'installation de poubelles souterraines à grande capacité et de contenants de recyclage dans les parcs;
- doter les endroits publics de bacs de recyclage;
- maintenir la politique de la Ville de n'offrir qu'une seule collecte de déchets par semaine;
- poursuivre la promotion de la collecte sélective;
- poursuivre l'utilisation de la technique de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sans excavation, qui limite la production de déchets de construction;
- appliquer, lorsque c'est possible, le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières) et en faire la promotion;
- étudier la possibilité d'offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (bâtiments de huit logements ou moins);
- tenir des séances d'information sur le compostage;
- détourner les résidus de CRD de l'élimination et les acheminer vers les centres de traitement.

Action

Tenir des événements écoresponsables.

Lachine s'engage à :

- présenter la journée *En ville sans ma voiture*;
- soutenir la campagne *Je m'active à Lachine* (rallye vélo, journée de sensibilisation);
- tenir des événements écoresponsables (incluant les événements de toute taille);
- sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion responsable d'événements.

ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS.

OBJECTIF 7

CONTRIBUER À FAIRE DE MONTRÉAL UN CHEF DE FILE NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020.

Action

Appuyer le développement du secteur des technologies propres.

Lachine s'engage à :

- encourager la création d'entreprises environnementales et soutenir leurs démarches en développement des affaires.

Action

Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts.

Lachine s'engage à :

- étudier l'adoption d'une réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (panneaux solaires, éoliennes, etc.)

OBJECTIF 8

AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010.

Action

Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification.

Lachine s'engage à :

- promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon les normes reconnues (LEED, BOMA-Best et autres) sur son territoire.

Action

Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux.

Lachine s'engage à :

- participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.

ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS.

OBJECTIF 9

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 % À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007.

Action

Adopter une Politique de foresterie urbaine.

Lachine s'engage à :

- maintenir les programmes d'entretien des arbres du domaine public;
- limiter la surface que les entreprises peuvent consacrer à l'entreposage extérieur, afin de rendre cet espace disponible aux aménagements paysagers;
- poursuivre l'inventaire détaillé du patrimoine arboricole;
- accroître son patrimoine arboricole;
- poursuivre son programme de plantation d'arbres, notamment dans les secteurs commerciaux et industriels;
- remplacer l'usage de fleurs annuelles par des plantes vivaces et des arbustes;
- protéger les espaces boisés;
- densifier la végétation dans tous les espaces publics;
- protéger le patrimoine arboricole en limitant l'abattage;
- veiller au respect des règlements de protection des arbres sur le domaine privé;
- obliger les propriétaires d'espaces commerciaux et industriels à renaturaliser l'équivalent de 5 % de toute surface consacrée au stationnement et à doter ces nouveaux aménagements d'au moins un arbre pour 25 cases de stationnement;
- obliger les propriétaires de nouveaux immeubles résidentiels de plus de huit logements à planter sur le terrain de leur immeuble et à maintenir en santé au moins un arbre par tranche de huit logements.

Action

Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.

Lachine s'engage à :

- poursuivre ses efforts de protection des berges du fleuve;
- poursuivre l'acquisition de propriétés riveraines le long du fleuve afin d'en assurer la protection;
- maintenir son soutien aux organismes qui gèrent les jardins communautaires;
- poursuivre la plantation de la promenade du rail.

Action

Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

Lachine s'engage à :

- poursuivre la démarche de reconnaissance de Lachine à titre de pôle bleu;
- adopter la certification LEED dans le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow;
- aménager des infrastructures vertes (plantation, aménagements de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts);
- contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de biodiversité et de verdissement;
- encourager l'usage de plantes indigènes dans les aménagements paysagers;
- promouvoir l'utilisation d'un plan d'arrosage efficace.

Action

Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation.

Lachine s'engage à :

- signer la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement;
- contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plateforme commune d'information relative à la biodiversité.

Action

Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire de Lachine.

Lachine s'engage à :

- poursuivre l'adoption de pratiques de gestion écologique des espaces verts.

VOLET SOCIAL

Action

Être solidaire.

Lachine s'engage à :

- soutenir le travail de la Table de développement social;
- faire affaire avec davantage d'entreprises d'économie sociale, comme RAMI, l'entreprise d'économie sociale qui assure la collecte des matières recyclables.

VOLET CORPORATIF

L'arrondissement de Lachine compte développer une feuille de route pour intégrer le développement durable dans ses pratiques corporatives.

Un peu à la manière d'une grille d'analyse, cette feuille de route permettra l'intégration du développement durable :

- à l'élaboration ou à la révision d'un plan ou d'une politique;
- à l'élaboration ou à la révision d'un programme;
- à la gestion d'un grand projet;
- au développement des capacités;
- à la prise de décision;
- à la gestion des activités.

Cette feuille de route comprendra les informations suivantes :

- nom de la mesure faisant l'objet d'une intégration au développement durable;
- les moyens de mise en œuvre;
- les équipes municipales visées;
- les moyens à mettre en œuvre pour y arriver;
- l'échéancier proposé;
- l'équipe responsable du dossier;
- les résultats attendus.